

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU REGIME SPECIAL D'ETUDES

RSE SEMESTRE IMPAIR

Année universitaire 2026-2027

A COMPLETER et à RETOURNER par mail au **secrétariat L1 PORTAIL**
secretariat-portail-sciences.st@univ-orleans.fr
 avant le 10/10/2026 dernier délai

RAPPEL : Le statut RSE ne vous attribue pas automatiquement le statut "SPORTIF HAUT-Niveau"
 Pour bénéficier de ce dernier, merci de vous rapprocher du secrétariat Haut- Niveau

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

L1 PORTAILS SCIENCES

Le régime spécial d'études s'adresse à certaines catégories d'étudiants qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre les cours et TD avec assiduité. Ils sont de ce fait dispensés d'assiduité et ne sont évalués que par des examens terminaux. Ces étudiants peuvent bénéficier du RSE pour l'ensemble des UE du semestre ou il peut également être divisible (dispense à un ou quelques TD uniquement).

NOM : PRENOM :

N°étudiant : Téléphone:

Adresse :

CP : / / / / / VILLE :

SITUATION :	PIECES A FOURNIR :
☐ Salarié (minimum 10h hebdomadaires ou 100 h semestrielles)	- Copie du contrat de travail pour les CDD - Copie du contrat de travail et attestation de l'employeur récente pour les CDI - Planning visé par le responsable de l'entreprise
☐ Chargé (e) de famille	- Copie du livret de famille
☐ Etudiant (e) en situation de Handicap	- Certificat médical délivré par le Service de la Médecine préventive de l'Université
☐ Sportif de haut-niveau	
☐ Etudiant (e) assumant des responsabilités dans la vie universitaire ou étudiante	- En fonction de la situation de l'étudiant (attestation)
☐ Autres (préciser) : (ex : Ajac, étudiant inscrit en double cursus)	

En cas d'attribution du régime spécial d'études, celui-ci n'est plus révoqué au cours du semestre et engage l'étudiant à s'y conformer sans dérogation possible. Seul l'abandon du régime entre les deux semestres est possible. L'autorisation de dispense n'interdit pas la présence en Travaux Dirigés. Toutefois, aucune note de contrôle continu ne pourra être prise en compte par l'administration pour un étudiant bénéficiant du RSE.

La demande déposée ne préjuge pas de sa recevabilité. Un avis favorable ou défavorable vous sera transmis à votre adresse mail universitaire.

MON CHOIX (irrévocable après la date limite de remise du dossier)

Si le statut RSE dispense de l'assiduité aux contrôles continus de certaines UE, ma présence aux contrôles terminaux (examens) est obligatoire. Dans le cas d'un enseignement suivi sous le statut RSE, seules les notes de CT sont prises en compte dans mon évaluation et participent au calcul de mes moyennes.

POUR MES EXAMENS :

Je complète le tableau ci-dessous, si je ne coche pas la case RSE (CT) je suis considéré (e) comme étudiant en régime normal.

Je souhaite avoir le statut RSE pour l'ensemble des UE de mon semestre 1

☐ oui ☐ non

SINON j'indique les UE que je souhaite suivre en **RSE** dans le tableau ci-dessous.

Je note que pour les UE que je ne mentionne pas **ma présence à tous les TD et contrôles continus est obligatoire sous peine de défaillance.**

Je n'ai le régime spécial que pour les UE mentionnées dans le tableau ci-dessous :

JE SOUHAITE PASSER LES UE CI-DESSOUS EN CONTRÔLE TERMINAL (CC NON PRIS EN COMPTE)	
J'INDIQUE LE NOM DE PORTAIL ICI 	

Motivation de la demande obligatoire pour valider ce dossier OBLIGATOIRE
.....
.....
.....

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance des conditions particulières d'attribution du RSE et note que je devrai renouveler ma demande pour le semestre 1 dans les délais que m'indiqueront les services de la scolarité.

Fait le

Signature de l'étudiant

Décision avis sur la demande de RSE	
☐ Favorable ☐ Défavorable	
Motif si refus :	
.....	
.....	
Fait le	Signature de la Directrice L1 Sciences

Signature et cachet du Directeur de l' UFR Sciences et Techniques
Date :